



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M AUBERT PATRICK
440 RUE DE CALIDON
01440 VIRIAT
FRANCE

N° d'adhérent : 20113540258383

Pour le compte de :
SARL AUTOPASSION
440 RUE DU CALIDON
01440 VIRIAT

N° SIREN : 535 187 363
Régime d'imposition : Réel normal
Période déclarée : Novembre 2024
Date limite de dépôt : 24/12/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2024)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime du réel normal – mini réel

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON CORRESPONDANT

TVA sur les importations ☒

TVA sur les produits pétroliers ☐

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT)

A1	Ventes, prestations de services	48 982
A4	Importations <i>(autres que les produits pétroliers)</i>	4 957
B2	Acquisitions intracommunautaires	793

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

	Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France Métropolitaine		
08	Taux normal 20 %	9 955
Importations		
I1	Taux normal 20 %	991
16	Total de la TVA brute due <i>(lignes 08 à 5B)</i>	10 946
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	159

TVA DÉDUCTIBLE

20	Autres biens et services	7 344
23	Total TVA déductible <i>(lignes 19 à 2C)</i>	7 344

TAXE À PAYER

TD	TVA due <i>(ligne 16 - ligne 23)</i>	3 602
----	--------------------------------------	-------

DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU D'ACCISE SUR LES ÉNERGIES

Y5	Remboursement de reliquat d'accise sur les énergies demandé <i>(report de la ligne Y4)</i>	0
28	TVA nette due <i>(ligne TD - ligne X5)</i>	3 602
32	Total à payer <i>(lignes 28 + 29 + Z5 - AB)</i> <i>N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant</i>	3 602

POUR INFORMATION, MONTANTS DE TVA CONNUS DE LA DGFIP

TVA À L'IMPORTATION		Base imposable	
Opérations taxées	Importations (autres que les produits pétroliers)	Ligne A4 :	10 028
Taux normal 20 %		Ligne I1 :	10 028